PRÉFECTURE DE L'ISÈRE
Direction Départementale des Territoires

Saint-Barthélémy-de-Séchilienne

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE

Autorisation environnementale relative à la mise en œuvre d'un filet « piège à flottants » sur le Grand Rif
Grenoble Alpes Métropole

Une consultation du public d'une durée de trois mois est prescrite du mercredi 04 novembre 2026 au vendredi 05 février 2027 inclus.

Elle porte sur le projet mise en œuvre d'un filet « piège à flottants » sur le Grand Rif et sera conduite par M. Jacques GARNIER désigné en qualité de commissaire enquêteur. En cas d'empêchement, il sera remplacé par M. Robert MARIE, désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Pendant la durée de la consultation, le dossier, susceptible d'être complété au fur et à mesure de cette procédure, est disponible :
- sur le site internet suivant : https://metropoleparticipative.fr/participation/314639/32-espace-participatif.htm
- sur support papier, sur demande uniquement, présentée au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la fin de la consultation à l'adresse suivante : ddt-se-org-enquetespubliques@isere.gouv.fr

Les observations et propositions du public peuvent être, jusqu'au dernier jour de la consultation :
- transmises sur le site internet cité ci-dessus.
- adressées par courrier au commissaire enquêteur à la DDT – Service environnement – 17, bd Joseph Vallier – 38040 Grenoble Cedex 9 en mentionnant « Consultation du public relative à la mise en œuvre d'un filet « piège à flottants » sur le Grand Rif à Saint-Barthélémy de Séchilienne - à l'attention du commissaire enquêteur»,

Des renseignements peuvent être pris :
- auprès des services instructeurs à l'adresse suivante : ddt-se-org-enquetespubliques@isere.gouv.fr,
- auprès du pétitionnaire en charge du projet aux coordonnées suivantes : aurelien.lacroix@grenoblealpesmetropole.fr.

Le commissaire enquêteur organisera, en présence du pétitionnaire afin qu'il puisse présenter son projet et répondre aux différentes questions des participants, deux réunions publiques Salle de la clouterie 140 rue Jean sibillat à Saint Barthélémy de sechilienne :
- réunion d'ouverture, le lundi 16 novembre 2026 de 19 heures à 21 heures
- réunion de clôture, le vendredi 22 janvier 2026 de 19 heures à 21 heures

À l'issue de la consultation du public, l'autorité compétente pour prendre la décision d'autorisation environnementale assortie de prescriptions ou la décision de refus est la préfète de l'Isère.

Le commissaire enquêteur rendra public, sur le site dédié à la consultation, son rapport, assorti de conclusions motivées au plus tard à la date de la décision de la préfète et pendant une durée d'un an.